

CP JEPS Mention animateur d'activités et de vie quotidienne (CP JEPS AAVQ)



CP JEPS Mention animateur d'activités et de vie quotidienne (CP JEPS AAVQ)

Niveau 3 (Infra-Bac)



Code diplôme

56J33502

Code RNCP

32369

Date d'enregistrement RNCP

-

Certificateur

Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques

Cadre européen de la certification

Reconnu par l'Etat de niveau 3 (cadre européen des certifications)

Sanction de la formation/Diplôme préparé

Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS)



LEAP Vallon Bonnevaux

Coordonnées

3, rue Jeanne d'Arc
38440 - ST JEAN DE BOURNAY
04 74 59 79 79
contact@vallonbonnevaux.fr
<https://www.vallon-bonnevaux.fr/>

Contacts

Contact de la formation

Carine VENTURINI
carine.venturini@cneap.fr
04 74 59 79 79

Référent handicap

Laurence PASSOT
laurence.passot@cneap.fr
07 82 76 99 33



Informations générales

- **Type de formation:** Formation en apprentissage



(siège régional)
4, rue de l'Oratoire
69330 CALUIRE ET CUIRE
contact@akteap.cneap.fr
www.akteap.fr

Association loi 1901
N° SIRET: 50304921500026
N° UAI: 0693764S

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17362 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Publics et objectifs

- **Public concerné:** Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires

- **Objectifs:** Devenir animateur professionnel auprès d'enfants de 3 à 12 ans.

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Participer au projet et à la vie de votre structure d'accueil (employeur ou stage)
- Animer les temps de vie quotidienne de groupes
- Concevoir des activités en direction d'un groupe
- Animer des activités en direction d'un groupe



Dates et cycle de la formation

- **Année dans le cycle:** 1re année
- **Date de début:** 01/10/2024
- **Date de fin:** 30/09/2025
- **Durée du contrat:** Un contrat d'apprentissage peut démarrer au plus tôt 3 mois avant le début de la formation et aller jusqu'à 2 mois après la date de fin de la formation.
- **Aménagement PSH durée de la formation:** Adaptations pédagogiques et aménagements spécifiques possibles pour les personnes en situation de handicap (PSH).



Rythme et durée

- **Rythme en centre:** 2 jours
- **Rythme en entreprise:** 3 jours
- **Commentaire rythme:** Les apprentis sont présents en centre de formation les lundis et vendredis journées, en entreprise du mardi au jeudi inclus.
- **Durée en année:** 1
- **Durée en heure de formation:** 427
- **Durée en heure en entreprise (minimum):** 1300



Prérequis

- **Âge:** De 17 à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer au-delà de 29 ans : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés (sans limite d'âge), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise. Nous consulter pour une étude personnalisée.
- **Voie d'accès:** Attestation de formation aux premiers secours (AFPS, PSC1 ou équivalent) → en cours de validité.
- **Qualités attendues:** Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.



Entreprises d'accueil

Accueils Collectifs de Mineurs, Accueils périscolaires, publics (Fonction Publique territoriale) ou privés.



Architecture et contenu de la formation

Bloc de compétence 1 : RNCP32369BC01 - Participer au projet et à la vie de la structure

Bloc de compétence 2 : RNCP32369BC02 - Animer les temps de vie quotidienne de groupes

Bloc de compétence 3 : RNCP32369BC03 - Concevoir des activités en direction d'un groupe

Bloc de compétence 4 : RNCP32369BC04 - Animer des activités

- **Possibilité de valider un ou des blocs de compétences:** Oui
- **Si oui, lesquels:** Chaque bloc de compétences peut être validé indépendamment des autres.



Modalités d'évaluation et sanction de la formation

- **Modalités d'évaluation:** Modalités d'évaluation pour cette formation dans l'établissement : organisation de deux sessions d'évaluation ponctuelle.
- **Crédits ECTS:** Non
- **Equivalences:** Nous consulter pour une étude personnalisée.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance. L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire. A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).



Après la formation

• **Passerelles:** Le titulaire du CPJEPS AAVQ, diplôme de niveau 3, peut se présenter au concours de la fonction publique d'adjoint territorial d'animation principal de 2^e classe.

Le titulaire du CPJEPS AAVQ valide de droit l'UC 4 du BPJEPS Loisirs Tous Publics :

« Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics »

Nous consulter pour une étude personnalisée.

• **Suites de parcours:**

- Insertion dans la vie active
- BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports)
- CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

• **Débouchés professionnels:** Animateur enfance / jeunesse en accueil de loisirs périscolaires et extrascolaire, ou en séjours de vacances



Modalités et délai d'admission

• **Modalité de recrutement principale:** Dossier

• **Autres modalités de recrutement:** Entretien ou RDV individuel

• **Personnalisation sur positionnement:** Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.



Modalités financières

Pour l'apprenti :

En conformité avec l'article L6211-1 (Code du travail), la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.

Pour l'employeur :

- Pour les employeurs privés, la formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil; en application des niveaux de prise en charge par France Compétences et selon les barèmes de la branche. Un reste à charge peut être demandé à l'employeur.
- Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est prise en charge par ces derniers.
- Pour les employeurs publics territoriaux, la formation peut être prise en charge par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Coût : nous consulter



Les + de la formation

Engagements et partenariats:

Le calendrier d'alternance a été déterminé en collaboration avec les structures d'accueil du territoire.

Les formateurs sont issus du milieu professionnel de l'animation et exercent parallèlement des missions dans les structures du territoire.

Restauration: Oui

• Détails:

Possibilité de bénéficier du service de restauration

Mise à disposition d'une salle hors-sac avec micro-ondes

• Accessibilité PSH de la restauration: Oui

Hébergement: Oui

• Détails:

Hébergement possible régulièrement ou ponctuellement sous réserve de places disponibles.

Renseignements et réservation obligatoires auprès du service de vie scolaire de l'établissement.

• Accessibilité PSH de l'hébergement: Non

Matériel / Équipement:

Salle avec matériel d'animation (consommables) et mise à disposition de matériel d'animation sportive et scientifique.

Le groupe peut également bénéficier des équipements de l'établissement :

- 10 salles de formation standard

- Plateaux techniques : Cuisine pédagogique (12 postes), Salle informatique

- Terrain de sport

• **Accessibilité PSH du matériel et de l'équipement:** Achat possible de matériel et équipement spécialisé pour les personnes en situation de handicap.

Pour plus d'information : nous contacter.



Rémunération

• **Rémunération de l'apprenti:** L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et l'année dans le cycle de formation, hors exceptions (convention collective de l'employeur, antériorité...)

• Aides prises en charges par l'établissement:

• Aides à l'acquisition d'équipements pédagogiques (sous conditions).

• Aide pour l'hébergement (si internat proposé par l'établissement).

• Aide pour la restauration (si solution de restauration collective proposée par l'établissement)

• Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs

→ Plus d'infos : www.1jeune1solution.gouv.fr



Accès et accessibilité P.S.H

• Accès par transport:

Lignes de car région :

- T34 en provenance de Bourgoin-Jallieu
- T35 en provenance de Vienne / La Côte saint-André
- T37 et T36 en provenance de l'Isle d'Abeau / Villefontaine /Diémoz

• Accessibilité P.S.H des locaux: Oui partielle



Indicateurs de résultat

VALLON BONNEVAUX	2023-24	2022-23	2021-22	2020-21
CP JEPS - AAVQ Taux de réussite de cette formation dans l'établissement <i>Obtenu / Présenté</i>	EC EC/EC	NA NA/NA	NA NA/NA	NA NA/NA
Formations d'Akteap dans l'établissement Taux de réussite <i>Obtenu / Présenté</i>	EC EC/EC	86% 6/7	93% 28/30	100% 12/12
Taux d'insertion professionnelle de cette formation (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	EC	EC	38%*	44%*
Taux d'insertion de cette formation dans le métier visé (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	EC	EC	35%*	NC
Taux de poursuite d'étude de cette formation	EC	EC	55%*	50%*
Satisfaction globale Apprenants entrants de cette formation (Enquête réalisée en début de formation) <i>Répondants / Sondés</i>	100% 3/7	89%* 600/2531	90%* 365/2485	92%* NA/NA
Satisfaction globale Apprenants sortants de cette formation (Enquête réalisée en fin de formation) <i>Répondants / Sondés</i>	EC	76%* 516/2428	68%* 354/2400	83%* NA/NA
Taux d'abandon de cette formation	EC	14%*	14%*	11%*

EC : En Cours • NA : Non Applicable • NC : Non Concerné

* Taux global calculé sur l'ensemble des apprenants d'Akteap.

Retrouvez également tous les résultats globaux du centre de formation sur notre page : akteap.fr/qui-sommes-nous